



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03/09/2016

Le 03/09/2016, à 10 heures 35, les membres de l'Association Sportives du Golf de Sainte Maxime se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation écrite faite par le Bureau et représenté par son Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre BOSSEY, Président, assisté de Monsieur Geoffrey STAINES, Assesseur, et de Monsieur Jean-Paul GUERIN, Trésorier, ayant le rôle de secrétaire de séance suite au décès récent et brutal du Secrétaire, Monsieur Jacques SAUDIN.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres actifs présents et qui a été annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 30 membres de l'association sur 58, à jour de leur cotisation sont présents ou représentés. En conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour

Allocution de bienvenue

Le Président ouvre la séance et débute, en préambule, l'Assemblée par une allocution de bienvenue en saluant les membres actifs et associés de leur présence et présente la représentante du Maire en la personne de la Conseillère Municipale, Madame DEVAUX DEMOURGUE.

Rapport moral du Président

Tout d'abord, le Président évoque la mémoire des amis disparus au cours de cette saison 2015-2016.

Le Président donne lecture du rapport moral de l'Association sur l'exercice 2015 en soulignant les faits marquants ainsi que la ligne directrice du Bureau. Le rapport moral est joint au présent compte-rendu en annexe.

Rapport et compte-rendu financier

Ensuite, la parole est donnée au Trésorier, Jean-Paul GUERIN, qui donne lecture de son rapport succinct sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015. Il informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître une perte de 5186,59 € essentiellement due aux frais d'avocats.

Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité pour la gestion de l'exercice 2015.

Fixation du taux des cotisations

Il est décidé pour l'année 2017 que les cotisations seront maintenues au niveau actuel de 50,00€ par adhérent.

Rapport de la Commission Sportive

Ensuite la parole est confiée au Président de la Commission Sportive, Monsieur Lennart SVENSSON

Un rapport détaillé des activités est présenté (rapport joint au présent compte-rendu)

Faits marquants :

Budget annuel d'environ 13000-15000 €

Pour aider à faire face aux besoins financiers un club de sponsors a été mis en place en 2016.

Litige G. BAKAERT / ASGSM

Le Président reprend la parole pour faire le point sur le dossier du litige G.BEKAERT/ ASGSM :

– dossier présenté aux juges du Tribunal de Grande Instance de Draguignan le 27/09/2016

Règlement Intérieur

Ensuite, le Président reprend la parole pour aborder la mise à jour du Règlement Intérieur Celui-ci sera affiché sur le tableau du Club House afin que les adhérents puissent en prendre connaissance.

Le règlement devra être validé par le Bureau de l'ASGSM lors de sa prochaine réunion.

Élection de nouveaux membres au Bureau de l'ASGSM

Ensuite, le Président propose l'élection de nouveaux membres au sein du bureau suite aux démissions de certains membres ou renouvellement. Il rappelle les statuts de l'Association régissant l'élection de nouveaux membres au sein du Bureau.

Trois membres doivent être élus au cours de la présente Assemblée.

Le président présente trois candidatures prises selon l'ordre d'arrivée de celles-ci auprès du Bureau :

Tout d'abord, celle de Monsieur Henri FELZINE, qui se présente ;

Il est élu à l'unanimité

Ensuite, celle de Madame Viviane GROS (Absente, excusée) :

Elle est élue à l'unanimité

Enfin, Madame Élisabeth MARTRES, qui se présente :

Elle est élue à l'unanimité.

Divers

Le président, après ces votes, demande s'il y a des questions non inscrites à l'ordre du jour.

Pas de questions, sauf celle de Monsieur Stéphane HASSLER, Directeur du Golf de Sainte Maxime, concernant les 23 droits de jeu de l'hôtel AMARANTE GOLF PLAZA.

Le directeur, Monsieur GUINEL, étant présent à l'Assemblée, celui-ci confirme être d'accord pour en débattre lors d'une réunion qui sera organisée entre l'ASGSM, l'Hôtel AMARANTE GOLF PLAZA et le Directeur du Golf de Sainte Maxime Blue Green.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean-Pierre BOSSEY déclare la séance levée à 11 heures 30.